

Langue et littérature arabes classiques

M. André MIQUEL, professeur

On est revenu cette année aux *Mille et une Nuits*, à l'occasion d'un problème posé il y a quelque temps déjà : le conte est-il littérature du pur plaisir, ou prétexte, avec ses moyens, à la délivrance d'un message plus ou moins codé ? Si les contes longs peuvent, comme on avait pu le démontrer, se prêter à ce genre d'analyse, ne serait-ce que par l'abondance d'un matériau offrant de multiples occasions d'affirmations ou de clins d'œil, qu'en est-il de tel ou tel conte court, parfois de deux ou trois pages à peine ?

L'histoire du calife Hârûn ar-Rashîd et du faux calife est, à première vue, une histoire, sans plus : un jeune homme, chaque soir, descend le Tigre sur un bateau illuminé, où il siège sur un trône, dans l'apparat du calife lui-même, entouré de son vizir, de son porte-glaive et de quelques dignitaires. Amené devant le souverain et promis, à première vue, à la mort pour ce crime de lèse-majesté, il invoque la nécessité d'un dérivatif à ses peines d'amour. Cette histoire rocambolesque se termine, à notre surprise, par un pardon. Un explication première tiendrait à l'indulgence où le calife, en tant qu'homme, se doit d'être vis-à-vis d'un être jeune et malheureux. Mais le calife n'est pas un homme, ou plutôt il est davantage : le calife, justement. Il est là pour faire appliquer la loi, et celle-ci lui dicterait de venger l'autorité bafouée de l'État. Or, en agissant ainsi, il prendrait le risque de faire coïncider complaisamment l'honneur du calife et celui de l'homme. Entre deux maux, il choisit le moindre, et pardonne : façon de rappeler, à qui veut bien l'entendre, que la justice du souverain se doit de ne pas être une justice ordinaire et que, s'il peut être au-dessus des lois, cela ne doit être que pour le bien. Le thème de la justice du prince, si à la mode alors dans les fables, les anthologies ou les traités savants, reçoit ainsi, dans le conte, une illustration particulière, dans son climat et avec ses moyens.

Le conte de Hâtim at-Tâ'iy, qui exalte, par l'entremise d'un mort, la générosité des ancêtres bédouins, ne fait pas que répondre à la question essentielle d'un au-delà : replacé dans l'Arabie des pères, ceux, nomades, du nord et ceux, bâtisseurs de villes, du sud, il prend place dans le grand phénomène de la *shu'ûbiyya*, de

la confrontation entre les traditions et patrimoines culturels des pays qui composent l'islam.

Le conte du calife Hishâm b. 'Abd al-Malik avec le jeune Bédouin se situe un peu dans les mêmes perspectives. Le premier, chassant au désert, se voit invectivé par le second, gardien de moutons, qui s'estime outragé de n'être pas salué par l'inconnu qui vient sur ses terres, puis persiste dans son attitude après que le calife a décliné son identité. Condamné à mort, le jeune homme ne fait qu'une concession : il récite un poème où l'autour, ayant capturé un moineau, le laisse aller quand celui-ci lui représente qu'il est une proie indigne de lui. Dans le même esprit que le conte précédent, on insiste ici sur deux autres qualités essentielles de l'Arabe : l'honneur absolu et l'éminente aptitude à la poésie.

Ma'n b. Zâ'ida, général et gouverneur de l'époque umayyade, est un autre parangon de générosité, mais elle s'exerce ici sur un autre mode. A un marchand de melons qui lui demande, pour prix de sa récolte, mille dinars, somme évidemment grotesque à force de surestimation, Ma'n réplique que c'est trop. Le paysan offre alors la moitié, puis, devant le refus du prince, la moitié de celle-ci, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on arrive à trente dinars. Le paysan alors, fou de colère, menace de faire entrer son âne dans le palais, avec tous les déboires que l'on peut sous-entendre. Ma'n rit et alloue à l'homme deux mille cent quatre-vingts dinars, représentant la somme de tous les chiffres successivement avancés. Le message, ici, s'efface sans doute derrière la mise en scène d'une « bonne histoire », mais la façon quasi royale de compter revient, pour le délégué du calife qu'est Ma'n, à reproduire, dans son ordre, le même modèle de générosité hors norme que celui qui est attendu du chef suprême.

Ibrâhîm b. al-Mahdî refuse de prêter serment lors de l'investiture de son neveu, al-Ma'mûn, et se proclame calife à sa place. Défait, pourchassé et retrouvé, il se retrouve devant le souverain, à qui ses conseillers conseillent de l'exécuter. La leçon est ici la même que, plus haut, pour Hârûn ar-Rashîd : entre la loi et la conscience, entre l'injure faite à l'État et celle faite à l'homme, le calife tranche, et c'est le pardon. Mais l'intérêt du conte est ici d'étudier le problème de l'antagonisme entre justice et humanité à travers certains personnages de l'histoire, ceux qui cachent Ibrâhîm dans sa fuite, sans faillir ni rien lui demander, ceux qui faiblissent, ceux qui trahissent enfin, pour l'argent de la récompense promise. Il n'est pas indifférent que l'idéal absolu d'humanité soit finalement proposé aux deux extrémités de l'échelle sociale : le calife et le représentant d'une des plus humbles conditions, un barbier, un Noir de surcroît.

Le conte d'Ishâq al-Mawṣilî s'inscrit dans un tout autre registre. Ce personnage, ayant fait la connaissance, en tout bien tout honneur, d'une jeune femme fort distinguée et cultivée, demande au calife al-Ma'mûn, dont il est le familier, de l'accompagner auprès d'elle. Charmé, le calife l'épouse. Cette histoire simple, toute de joie et de bonne humeur, mais dans le strict respect de la morale et des prescriptions de l'islam, semble faite pour glorifier, à travers al-Ma'mûn, un modèle de calife. Bien moins présent dans les *Nuits* que son père, Hârûn ar-

Rashîd, moins engagé que lui dans des situations qui pourraient être périlleuses ou scabreuses pour tout autre homme que le souverain, al-Ma'mûn incarne ici un prototype d'équilibre, de mesure, de sagesse, de joie éclairée, qui doivent, à partir de lui, rayonner sur l'ensemble du corps social. Le conte, en définitive, recoupe, fidèlement et à sa manière propre, l'histoire, qui nous dit qu'en effet al-Ma'mûn fut un protecteur résolu des sciences et des arts, un homme ouvert à toute recherche, y compris en matière de religion. Bref, comme ici, un modèle.

L'histoire de l'employé aux abattoirs nous rend plus perplexes. En plein pèlerinage de la Mekke, un homme prie Dieu, à haute voix, de rendre un mari infidèle à sa femme pour que lui-même bénéficie de ses faveurs. Amené devant les autorités, il explique qu'il est devenu l'amant d'une jeune et jolie femme qui s'était juré, ayant surpris son mari en train de la tromper avec une fille de cuisine, de le tromper à son tour avec l'homme le plus pauvre et le plus sale qu'elle puisse rencontrer. Revenue à ses devoirs après une nuit passée avec son mari, elle a laissé notre homme tout déconfit et impatient d'une prochaine infidélité de l'époux. Cette confession faite, le pécheur est relaxé, au prétexte qu'il avait bien des excuses. On peut d'autant plus s'étonner de cette indulgence que la prière, immorale en soi, est lancée dans les lieux saints. Le pardon ainsi fait à une double injure ne peut se comprendre que si on l'interprète comme une injonction de fidélité adressée à l'époux : ce qui, en stricte morale coranique, s'impose en effet. Le caractère a priori outrancier de l'histoire ne sert, pour le conteur, qu'à rappeler, sous l'autorité des lieux saints, un principe trop souvent négligé au détriment de la femme, qui prend ainsi une éclatante revanche.

Autre conte déroutant, celui d'Ali le Persan. Celui-ci se voit déposséder de sa besace par un Kurde. Cris, attroupement et comparution devant le juge. Le Kurde, auquel est donnée en premier la parole, décrit, à la demande du juge, le contenu de la besace : passent alors les ustensiles les plus divers, des animaux et, pour finir, un palais et une réunion de Kurdes. Piqué au jeu, le Persan poursuit, en l'amplifiant et diversifiant, cet extravagant inventaire. La joute imaginative et surréaliste se poursuit jusqu'à ce que le juge, choqué par cet outrage à la dignité de sa fonction, renvoie les plaignants dos à dos, non sans avoir fait ouvrir la besace, qui ne contenait qu'un pain, un citron, un fromage et des olives. La perplexité où nous plonge le conte s'explique mieux si l'on se réfère aux images, classiques alors, du Kurde, tenu pour un voleur et un pendeur, et du Persan, modèle de l'homme rusé et prompt à l'argutie. En jouant de celle-ci et en laissant finalement la besace au Kurde, il affiche, non pas seulement un talent en vaines paroles, mais une générosité qui ne lui coûte à peu près rien. Face à l'Arabe, dont la figure se dessine, par contrecoup, en filigrane, celle de la loyauté, du verbe et de la générosité vrais, le Kurde et le Persan, tous deux déboutés par un juge qui s'estime au-dessus de ces vanités, sont montrés pour ce qu'ils sont et ce qu'il ne faut pas être : autre version, mise en forme plaisante et extrême, du même débat de civilisation plus haut évoqué.

Le séminaire a porté sur des poèmes d'amour de la littérature arabe classique, un accent particulier étant mis sur les origines, à travers la célèbre *mu'allaqa* d'Imru l-Qays.

**

Publications

— *Les Arabes, du message à l'histoire* (avec D. Chevallier et al.), Paris, Fayard, 1995, p. 99-201.

— *Les Mille et une Nuits* (avec J.E. Bencheikh), t. III, Paris (Folio Gallimard), 1996.

— *Deux histoires d'amour, de Majnûn à Tristan*, Paris (Odile Jacob), 1996.

— *Tristan et Isolde*, trad. de Richard Wagner, Paris (Folio-Théâtre, Gallimard), 1996 ; commentaire de la traduction, Collège de France (Chaire de langue et littérature arabes classiques), 1996.

— « Sur un poème d'Ibn Hamdîs (XI^e-XII^e siècles) », dans *Azhâr, Studi arabo-islamici in memoria di Umberto Rizzitano (1913-1980)*, Palerme (Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia), 1995, p. 147-150.

— « Ville et grande ville dans l'Islam médiéval », dans *Mélanges de l'École Française de Rome (Moyen Âge)*, t. 107, 1, 1995 p. 99-106.

— « Autour d'une conception de l'islam classique », dans *Les Arabes et l'histoire créatrice* (sous la direction de D. Chevallier), Paris (Presses de l'Université de Paris-Sorbonne), 1995, p. 35-39.

— Préface à J. Criscuolo, *Vivre avec son handicap*, Lyon (Chronique sociale), 1995, p. 9.

— « De l'École au collège », *Deuxième centenaire de l'École Normale supérieure*, Paris, 1996, p. 309-314.